

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sabrina Damboise		Date d'inspection Le 12 décembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Sabrina		Numéro de permis 2019283	
Adresse 190 rue Principale Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1B8		Numéro de téléphone (506) 445-1180	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 21		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;		39(2)(a)	12 déc. 2025
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Les lingettes Lysol ont été rangés sous clé et hors de portée des enfants.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'observe la conformité pour le ratio de tous les groupes d'âge présent. Aucun enfant en bas âge présent lors de ma visite. Les éléments suivants sont observés durant ma visite :
- Les exigences d'affichage sont : l'horaire quotidien, le menu pour les collations et du dîner, la procédure d'évacuation, le nom et le numéro de téléphone pour les personnes contact, aucune allergie constituant un danger de mort, le permis et les derniers rapports d'inspection.
- Désignation : 6hrs sur 10hrs de développement professionnel ont été complétées pour certaines des éducatrices concernées, le 10hrs doit être atteint avec la date d'expiration du permis soit en mars 2026.
- Vérification de 2 nouveaux dossiers et mise à jour de l'information pour les membres du personnel.
- Les médicaments sont rangés sous clé et hors de portée des enfants. Aucune administration n'a été nécessaire depuis février 2025.
- Les effets personnels sont séparés et identifiés clairement au nom de chaque enfant.
- Le registre des incidents mineurs a été rempli et signé par le parent, et aucun incident majeur n'a été rapporté. Observation du lavage des mains, de la collation (petit poisson) et de la préparation du dîner (sandwich grillé au fromage avec des choux roulés)
On m'informe qu'il est prévu que les enfants sortent en après-midi uniquement, certains n'ayant pas les vêtements appropriés pour la saison hivernale.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 12 décembre 2025

Date

original signé par
Sabrina Damboise

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"

Le 12 décembre 2025

Date